

23 DIMANCHE  
AVRIL 23

# CARLSBOURG 12<sup>E</sup> RALLYE DES ANCETRES

AU PROFIT DES ENFANTS DU PATRO



UNE ORGANISATION

Patro  
Carlsbourg

La balade exclut toute épreuve  
de vitesse ou de régularité



# INVITATION

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la **12<sup>e</sup> Randonnée de la Vallée de Semois** qui aura lieu le dimanche **23 avril 2023** à Carlsbourg, rendez-vous à la Salle Notre Maison. Bloquez dès à présent la date et requinquez votre ancêtre !

Comme chaque année, nous vous proposons un circuit original au cœur de notre magnifique région qu'est l'Ardenne.

La journée commencera par un petit-déjeuner revigorant puis le départ sera donné. A mi-chemin, un apéritif champêtre vous sera proposé en guise de remontant... La boucle se terminera par un repas convivial à la salle.

Vous trouverez toutes les infos pratiques ci-contre. A noter que **l'inscription avant le 2 avril 2023** et le paiement préalable sont requis.

Nous espérons pouvoir vous compter parmi nous lors de ce rallye. A très bientôt

*L'équipe Rallye du Patro*



Salle Notre Maison  
Grand Rue 7  
6850 Carlsbourg  
BELGIQUE

## PROGRAMME

- 08:00 – Accueil, avec café et viennoiseries
- 09:15 – Briefing
- 09:30 – Départ de la balade ,  
Apéritif musical en cours de route
- 13:30 – Repas à la salle Notre Maison

## MENU

Apéritif

~

Velouté de Légumes

~

Jambon à la broche et ses Accompagnements,  
Sauces chaudes

~

Crêpe Mikado

## EN PRATIQUE

### Info et inscriptions

Danaé Houchard +32 479 41 84 87 après 17h  
[rallye.carlsbourg@gmail.com](mailto:rallye.carlsbourg@gmail.com)

Formule	Chauffeur	Accompagnant	Enfant
Balade + repas	40€	30€	15€
Balade seule	20€	15€	0€
Repas seul	30€	30€	15€

Le paiement anticipé confirme la réservation

- Compte : BE13 0343 0136 7039
- Communication : Nom chauffeur + formule

Par le paiement de son inscription, le chauffeur et ses accompagnants s'engagent à

- Rouler avec un véhicule en bon état de marche
- Être en possession d'une assurance en responsabilités civiles
- N'exercer aucun recours en cas de perte, vol accident ou détérioration du véhicule.
- Respecter la législation dont le code de la route